



ORGANISATION PANAMÉRICAINNE DE LA SANTÉ  
ORGANISATION MONDIALE DE LA SANTÉ



## **48<sup>e</sup> CONSEIL DIRECTEUR**

### **60<sup>e</sup> SESSION DU COMITÉ RÉGIONAL**

*Washington, D.C., E-U, du 29 septembre au 3 octobre 2008*

---

CD48.R15 (Fr.)  
ORIGINAL: ESPAGNOL-ANGLAIS

### ***RÉSOLUTION***

#### ***CD48.R15***

### **SANTÉ PUBLIQUE, INNOVATION ET PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE: UNE PERSPECTIVE RÉGIONALE**

#### ***LE 48<sup>e</sup> CONSEIL DIRECTEUR,***

Ayant examiné le rapport intitulé: *Santé publique, Innovation et Propriété intellectuelle: une perspective régionale* (document CD48/18);

Notant le haut niveau de participation de la région aux négociations qui ont débouché sur l'approbation par l'Assemblée mondiale de la santé de la résolution WHA61.21 (2008) "Stratégie mondiale et Plan d'action pour la santé publique, l'innovation et la propriété intellectuelle";

Rappelant la Stratégie globale pour la santé publique, l'innovation et la propriété intellectuelle qui établit ce qui suit en son paragraphe 15: « La Constitution de l'OMS stipule que « le but de l'Organisation mondiale de la Santé est d'amener tous les peuples au niveau de santé le plus élevé possible ». Par conséquent, l'OMS doit jouer un rôle stratégique et central concernant le lien entre la santé publique, l'innovation et la propriété intellectuelle dans le cadre des mandats qui lui sont confiés (notamment par les résolutions pertinentes de l'Assemblée mondiale de la Santé), de ses capacités et de ses objectifs constitutionnels en tenant compte de ceux des autres organisations internationales concernées. Dans ce contexte, l'OMS, y compris les bureaux régionaux et, le cas échéant, les bureaux de pays, devra renforcer ses compétences institutionnelles et ses programmes pertinents afin de jouer le rôle qui lui revient pour mettre en œuvre la stratégie mondiale et le plan d'action. »

Rappelant les résolutions ci-après du Conseil directeur de l'OPS, à savoir: CD45.R7 (2004) sur l'accès aux médicaments; CD45.R10 (2004) traitant de l'élargissement du traitement dans le cadre d'une réponse intégrale au VIH/SIDA; CD46.R15 (2005) relative au Plan régional stratégique pour le VIH/SIDA/MST 2006-2015 de l'Organisation panaméricaine de la santé et CD47.R7 (2006) traitant de la santé, de la recherche sur la santé, de la production et de l'accès aux médicaments essentiels ; ainsi que les résolutions ci-après de l'Assemblée mondiale de la santé, à savoir WHA59.24, Santé publique, Innovation, Recherche essentielle en santé et droits à la propriété intellectuelle: Vers une stratégie globale et un Plan d'action; et WHA60.30, Santé publique, Innovation et Propriété intellectuelle;

Rappelant également le Plan stratégique 2008-2012 pour le Bureau sanitaire panaméricain, le Programme pour santé aux Amériques 2009-2017, et

Prenant l'engagement de mettre en œuvre à l'échelle nationale la stratégie mondiale et les sections convenues du plan d'action.

***DÉCIDE:***

1. D'exhorter les États membres:
  - a) à encourager la recherche et l'innovation technologique dans les domaines de la pharmacie, de la science et de l'industrie;
  - b) à renforcer les relations et la collaboration entre des partenaires clés de différents secteurs (public, privé, universitaire, industriel et scientifique) susceptibles de jouer un rôle dans la mise en œuvre de la stratégie mondiale, conformément aux sections convenues du plan d'action;
  - c) à envisager de traduire la volonté politique exprimée durant les discussions de la stratégie mondiale en proposition budgétaires qui correspondent aux priorités nationales de santé;
  - d) à renforcer la coopération entre les pays et, les cas échéant, au sein des institutions sous-régionales d'intégration, en vue de promouvoir le transfert de technologie et de stimuler la recherche et l'innovation technologique entre les pays.

2. De demander à la Directrice:
  - a) de diffuser à l'intention des partenaires pertinents de la société la stratégie mondiale et les sections convenues du plan d'action;
  - b) de collaborer de manière constructive avec d'autres institutions internationales dans la Région qui sont chargées de la mise en œuvre de la stratégie aux échelons régional, sous-régional et national;
  - c) d'appuyer la promotion et la mise en œuvre effectives de la stratégie mondiale et des sections convenues du plan d'action;
  - d) de soumettre périodiquement un rapport au Conseil directeur, par le truchement du Comité exécutif, sur la mise en œuvre de la stratégie mondiale et les sections convenues du plan d'action.

*(Neuvième réunion, le 3 octobre 2008)*